

Règlement du concours

« Illustration des fiches d'informations chirurgicales »

1. PREAMBULE

Le Collège Français d'Oto-Rhino-Laryngologie & Chirurgie Cervico-Faciale, association enregistrée sous le numéro n°391 289 410, dont le siège est situé 26, rue Lalo, 75116 – Paris, représentée par sa présidente Madame la Professeure Cécile Parietti-Winkler (le « Collège »), est une institution professorale chargée de proposer et de soutenir toute mesure visant à assurer l'enseignement de l'ORL, à parfaire la formation des spécialistes, à développer l'enseignement post-universitaire et la recherche et à perfectionner l'enseignement technique de tous ceux qui se consacrent à l'ORL.

Dans le cadre de sa mission, le Collège rédige et publie sur le site Internet <https://campusorl.fr/public/interventions-chirurgicales-en-orl/> des fiches de présentation des interventions chirurgicales ORL à destination des patients afin qu'ils puissent avoir accès à une information loyale, claire et appropriée avant la réalisation desdites interventions.

Dans une perspective de mise à jour et d'illustration de ces fiches, le Collège organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Illustrations des fiches chirurgicales » du 1^{er} mai au 31 juillet 2024 compris, dont les modalités sont décrites ci-après (le « Concours »).

2. PRESENTATION DU CONCOURS

Le Concours est un concours artistique qui consiste pour les candidats à proposer une ou plusieurs illustrations graphiques au Collège en relation avec les fiches de présentation des interventions ORL.

Le Concours est ouvert à tous les médecins ORL de France en exercice, en formation (internes et « docteurs juniors ») ou ayant fait valoir leur droit à la retraite (les « Participants »).

Sont exclus du Concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du bureau du Collège.

3. PARTICIPATION AU CONCOURS

Pour participer au Concours, le Participant doit :

- (i) remplir et signer le formulaire d'inscription et de cession de droits **en Annexe** du présent règlement;
- (ii) réaliser trois (3) illustrations-test (les « **Illustrations-Test** ») en relation avec les fiches de présentation préexistantes.

Les Participants sont libres de recourir aux techniques artistiques et graphiques de leur choix pour la réalisation des Illustrations-Tests.

Les Illustrations-Test devront toutefois être effectuées selon un format A4 et porter chacune sur le but et les principes de réalisation des trois (3) interventions suivantes : (i) l'otospongiose, (ii) la méatotomie moyenne et (iii) la thyroïdectomie.

Le Participant devra envoyer sa fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que ses Illustrations-Test (au format PDF, jpeg ou tiff) à l'adresse email natacha.teissier@aphp.fr **au plus tard le 31 juillet 2024**. Toute fiche d'inscription ou Illustration-Test qui serait adressée après cette date ne sera pas prise en compte.

La participation au Concours implique et emporte l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement.

Les Illustrations-Test doivent présenter un contenu original, conforme à la loi et aux bonnes mœurs. Toute Illustration-Test jugée inappropriée, vulgaire, obscène, violente, raciste, diffamatoire ou à caractère pornographique sera immédiatement disqualifiée. De même, chaque Participant s'interdit formellement d'envoyer une Illustration-Test empruntant ou utilisant tout élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et expresse.

4. DETERMINATION DES LAUREATS

Le Concours a pour objectif de déterminer, sur la base des Illustrations-Test envoyées par les Participants, un nombre limité de lauréats (les « **Lauréats** »).

Un jury composé des membres du Collège sélectionnera trois (3) Lauréats sur la base de leurs Illustrations-Test et notamment des critères suivants : qualités esthétiques, intérêt artistique et aspect technique, originalité, rapport et adéquation avec l'univers de la chirurgie ORL, etc...

Les résultats du Concours seront annoncés le **vendredi 20 septembre 2024 à 18h30**, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du 130^{ème} Congrès de la SFORL et se verront décerner l'un des prix suivants :

- **1^{er} Prix** : mille (1.000) euros ;
- **2^{ème} Prix** : sept cent cinquante (750) euros ;
- **3^{ème} Prix** : cinq cents (500) euros.

Les Lauréats seront également amenés à proposer de nouvelles créations utilisées pour illustrer trente (30) fiches de présentation des interventions ORL sélectionnées par le Collège, soit dix (10) nouvelles illustrations par Lauréats (les « **Illustrations Complémentaires** »).

Les Lauréats reconnaissent qu'en participant au Concours, ils acceptent de contribuer à la mise à jour de trente (30) fiches de présentation des interventions ORL en réalisant des Illustrations Complémentaires selon un calendrier qui sera déterminé d'un commun accord avec le Collège.

En contrepartie de leur contribution, les Lauréats se verront rétribuer une somme de cent (100) euros par Illustrations Complémentaires, soit une somme globale et forfaitaire de mille (1.000) euros par Lauréat.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chacun des Participants acceptent d'ores et déjà de céder au Collège, à titre exclusif, tous les droits de propriété intellectuels relatifs aux Illustrations-Test et, en cas de sélection conformément à l'article 4, aux Illustrations Complémentaires (ci-après désignées ensemble les « **Illustrations** »), et notamment les droits suivants :

- le droit d'utiliser, de fixer, reproduire, enregistrer, dupliquer tout ou partie des Illustrations par tout procédé et sur tout support connu ou inconnu à ce jour et pour toute exploitation ;

- le droit de représenter, de diffuser et de mettre en circulation tout ou partie des Illustrations, de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit, pour toute communication au public
Droit de représentation ;
- le droit d'adapter et de transformer tout ou partie des Illustrations et d'y adjoindre tout élément graphique, tel que des signes distinctifs, logos, slogans, etc...

Les Participants autorisent notamment la reproduction des Illustrations dans les fiches de présentation des interventions chirurgicales ORL présentes ou futures. Le Collège se réserve ainsi le droit de modifier les Illustrations pour des raisons techniques, esthétiques et/ou pour permettre ou faciliter leur intégration dans les fiches précitées ou sur tout autre support.

La cession des droits telle que définie ci-dessus est consentie pour le monde entier et pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient lui être ajoutées.

La cession des droits sur les Illustrations est consentie (i) à titre gratuit s'agissant des Illustrations-Test et (ii) à titre onéreux s'agissant des Illustrations Complémentaires. Le prix de cession des Illustrations Complémentaires est compris dans la rétribution visée au dernier alinéa de l'article 4.

Les Participant déclarent et garantissent (i) détenir la propriété régulière, exclusive, pleine et entière de tous les droits faisant l'objet de la présente cession et pouvoir en conséquence les céder au Collège dans les conditions exposées ci-avant et (ii) que les Illustrations constituent des œuvres originales réalisées par leur personne.

A ce titre, les Participants garantissent le Collège contre tous recours, trouble, revendication ou contentieux qui pourraient être intentés par tout tiers à son encontre à raison de l'exploitation des Illustrations et s'engagent, le cas échéant, à former une intervention volontaire à toute instance engagée à l'encontre du Collège et à prendre en charge l'ensemble des sommes auxquelles pourrait être condamné le Collège à titre provisoire ou définitif.

Conformément à l'article L.121-1 du code de la propriété intellectuelle, le Collège s'engage à respecter le droit moral des Participants pour toute utilisation qu'il ferait des Illustrations cédées. En particulier, le Collège s'engage à (i) ne pas dénaturer les Illustrations soumise dans le cadre du Concours et/ou réalisées ultérieurement par les Gagnants et (ii) à mentionner le nom de l'auteur lorsqu'une Illustration fera l'objet d'une reproduction ou d'une représentation.

6. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Lors de la soumission de sa participation, le Participant renseigne un formulaire dans les conditions exposées à l'article 3 ci-avant. Par le biais de ce formulaire, le Participant fournit des données à caractère personnel au Collège.

Le Collège, en sa qualité de responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant le Participant dont la finalité est strictement relative à l'organisation du Concours. Ce traitement est fondé sur (i) le consentement exprès des personnes concernées donné lors de la validation du formulaire de participation au Concours ainsi que (ii) le respect des obligations légales du Collège, en particulier le droit extrapatrimonial de l'auteur à la paternité de son œuvre.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de radiation des données personnelles le concernant, sur simple demande formulée par courriel adressée au Collège à l'adresse natacha.teissier@aphp.fr

7. DISPOSITIONS FINALES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions du présent règlement qui conserveront toute leur force et leur portée.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. Le Collège tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son règlement. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats.

Le Collège se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le Collège pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Concours. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

8. DROIT APPLICABLE

Le Concours est soumis à la réglementation française et tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre le Collège et le Participant concerné. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la cour d'appel de Paris.

* * * *

ANNEXE

Fiche d'inscription et de cession des droits d'auteur – Concours**« Illustration des fiches d'informations chirurgicales »**

Le Collège Français d'Oto-Rhino-Laryngologie & Chirurgie Cervico-Faciale, association enregistrée sous le numéro n°391 289 410, dont le siège est situé 26, rue Lalo, 75116 – Paris, représentée par sa présidente Madame la Professeure Cécile Parietti-Winkler (le « Collège ») organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Illustration des fiches d'informations chirurgicales** » du 1^{er} mai 2024 au 31 juillet 2024 compris, dont les modalités sont plus amplement décrites dans le règlement accessible via le lien suivant : <https://campusorl.fr/concours-dillustration-des-fiches-chirurgicales/> (le « **Concours** »).

Pour que la participation au Concours soit prise en compte, le participant doit, au plus tard le 31 juillet 2024, impérativement (i) remplir, signer et envoyer la présente fiche d'inscription au Collège via l'adresse natacha.teissier@aphp.fr et (ii) accompagner sa fiche d'inscription de trois (3) illustrations-tests portant chacune sur (a) l'otospongiose, (b) la méatotomie moyenne et (c) la thyroïdectomie.

Je, soussigné(e), Madame / Monsieur : _____

Chirurgien ORL dûment inscrit au Conseil départemental de la Ville de : _____

Demeurant : _____

Date de naissance : _____

Email : _____

Téléphone : _____,

atteste avoir la capacité et remplir les conditions pour participer au Concours et déclare avoir pris connaissance du règlement du Concours, que j'accepte de façon pleine et entière.

Par la présente, je cède au Collège tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux dessins et illustrations graphiques (i) communiqués dans le cadre de ma participation au Concours (les « **Illustrations-Test** ») et (ii) réalisés ultérieurement dans l'hypothèse où je serais sélectionné par le jury pour contribuer à l'illustration des trente (30) fiches de présentation des interventions ORL retenues par le Collège (les « **Illustrations Complémentaires** ») (ci-après désignées ensemble les « **Illustrations** »), et notamment les droits suivants :

- le droit d'utiliser, de fixer, reproduire, enregistrer, dupliquer tout ou partie des Illustrations par tout procédé et sur tout support connu ou inconnu à ce jour et pour toute exploitation ;
- le droit de représenter, de diffuser et de mettre en circulation tout ou partie des Illustrations, de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit, pour toute communication au public Droit de représentation ;
- le droit d'adapter et de transformer tout ou partie des Illustrations et d'y adjoindre tout élément graphique, tel que des signes distinctifs, logos, slogans, etc...

Je reconnais expressément que le Collège acquiert la propriété des Illustrations et que, en sa qualité de propriétaire, il est autorisé à reproduire et représenter les Illustrations dans les fiches de présentation des interventions chirurgicales ORL présentes ou futures.

La cession des droits sur les Illustrations est consentie à titre exclusif, pour le monde entier et pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient lui être ajoutées.

La cession des droits sur les Illustrations est consentie (i) à titre gratuit s'agissant des Illustrations-Test et (ii) à titre onéreux s'agissant des Illustrations Complémentaires. Le prix de cession des Illustrations Complémentaires est compris dans la rétribution visée au dernier alinéa de l'article 4 du règlement du Concours.

Je déclare et garantis (i) détenir la propriété régulière, exclusive, pleine et entière de tous les droits faisant l'objet de la présente cession et pouvoir en conséquence les céder au Collège dans les conditions exposées ci-avant et (ii) que les Illustrations constituent des œuvres originales réalisées par ma personne.

A ce titre, je garantis le Collège contre tous recours, trouble, revendication ou contentieux qui pourraient être intentés par tout tiers à son encontre à raison de l'exploitation des Illustrations et m'engage, le cas échéant, à former une intervention volontaire à toute instance engagée à l'encontre du Collège et à prendre en charge l'ensemble des sommes auxquelles pourrait être condamné le Collège à titre provisoire ou définitif.

Fait à _____, le _____

Signature du participant précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :